



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU
MRC DES LAURENTIDES

À la séance régulière du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité d'Huberdeau tenue le 14 avril 2023 à 12h00 à laquelle sont présents Monsieur François Thibault, président et les membres suivants : Monsieur Guy Morissette, Madame Margot Guindon et Madame Michelle Bisson, Monsieur Olivier Navarro, Monsieur Jonathan Pépin et Madame Élise Simard Larose.

Tous formant quorum, sous la présidence de Monsieur François Thibault.

Assiste également à la séance, Monsieur Samuel Lapierre, officier municipal en bâtiment et en environnement/secrétaire du comité.

Monsieur François Thibault, président, constate le quorum à 12h00, déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres.

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption de l'ordre du jour.
- 2- Adoption du procès-verbal de la réunion du 24 mars 2023.
- 3- Présentation des nouveaux membres du CCU.
- 4- Information de M. Thibault : Programme d'accompagnement aux municipalités de la zone de gestion de l'OBV RPNS pour la lutte contre le roseau commun;
- 5- Classement par ordre d'importance des objectifs sélectionnés du PDE en précisant la description et la portée de chacun.
- 6- Propositions dans le but de modifier le règlement 318-18 constituant le comité consultatif d'urbanisme pour y intégrer les nouvelles responsabilités d'un CCUE (résolution 37-23).
- 7- Communiquer à la population la création à venir du CCUE et des différents aspects du plan d'action environnementale (résolution 37-23).
- 8- Varia.
- 9- Prochaine réunion.
- 10- Levée de l'assemblée.

RÉSOLUTION 2023-28

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 14 AVRIL 2023

Il est proposé par Madame Margot Guindon et résolu :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des membres.

RÉSOLUTION 2023-29
SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 24 MARS 2023

Il est proposé par Madame Michelle Bisson et résolu :

Que le secrétaire est exempt de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mars 2023, les membres déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à la lecture.

Que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé (Résolutions 2023-21 à 2023-27).

Adoptée à l'unanimité des membres.

RÉSOLUTION 2023-30
CLASSEMENT PAR ORDRE D'IMPORTANCE DES OBJECTIFS SÉLECTIONNÉS DU PDE EN PRÉCISANT LA DESCRIPTION ET LA PORTÉE DE CHACUN

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le plan d'action environnementale 2022-2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU ont procédé à l'analyse des objectifs décrits dans le plan d'action environnementale à l'aide d'une grille d'analyse;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a sélectionné 7 objectifs jugés prioritaires pour l'année 2023;

EN CONSÉQUENCE, le CCU recommande au conseil municipal de prioriser les objectifs suivants du PDE pour l'année 2023 :

- Promouvoir la station de lavage des embarcations au Lac-à-la-Loutre, la faire connaître et favoriser son utilisation.
- Suivre la qualité des bandes riveraines: prévenir la pollution et l'envasement du Lac-à-la-Loutre et du lac Maillé, prévenir l'érosion des berges de la rivière Rouge.
- Comprendre la problématique liée aux tiques et sensibiliser les citoyens face à ce problème de santé publique.
- Contrôler les installations sanitaires.

- Prendre acte des rapports de la patrouille verte afin de comprendre comment améliorer la qualité du tri sur le territoire.
- Énumérer et caractériser les impacts environnementaux présents sur le territoire, tous secteurs confondus.
- Améliorer la communication entre la Municipalité et les citoyens.

Le CCU recommande aussi au conseil municipal de mandater le CCU afin de travailler sur un plan d'implantation pour la mise en œuvre des objectifs du PDE sélectionnés par le conseil municipal pour l'année 2023.

Adoptée à l'unanimité des membres.

RÉSOLUTION 2023-31
PROPOSITION DANS LE BUT DE MODIFIER LE RÈGLEMENT 318-18
CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTIF D'URBANISME POUR Y
INTÉGRER LES NOUVELLES RESPONSABILITÉS D'UN CCUE
(RÉSOLUTION 37-23)

Il est proposé par monsieur François Thibault et résolu que, faute de temps, ce point sera traité lors de la prochaine réunion du CCU.

Adoptée à l'unanimité des membres.

RÉSOLUTION 2023-32
COMMUNIQUER À LA POPULATION LA CRÉATION À VENIR DU CCUE ET
DES DIFFÉRENTS ASPECTS DU PLAN D'ACTION ENVIRONNEMENTALE
(RÉSOLUTION 37-23)

Il est proposé par monsieur François Thibault et résolu que, faute de temps, ce point sera traité lors de la prochaine réunion du CCU.

Adoptée à l'unanimité des membres.

RÉSOLUTION 2023-33
PROCHAINE RÉUNION

Il est proposé par monsieur François Thibault et résolu :

Que la prochaine réunion soit tenue le 12 mai 2023 de 12h00 à 14h00 en mode hybride.

Adoptée à l'unanimité des membres.

RÉSOLUTION 2023-34
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Guy Morissette et résolu :

Que la séance soit levée vers 14h15.

Adoptée à l'unanimité des membres.

François Thibault
Président

Samuel Lapierre
Officier municipal en bâtiment et environnement